

NTSC/5/12/77  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL  
DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 78/203 DU 14 MARS 1978

Confirmant Monsieur MAKOUNDOU Dominique  
Médecin de 9ème échelon, en qualité de  
Directeur du Laboratoire National de  
Santé Publique de Brazzaville.-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création  
du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'or-  
ganisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/I65 du 5 avril 1977 portant nomina-  
tion des 11Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative  
à l'exercice du nouveau réglementaire en République Populaire du  
Congo ;

Vu le décret n° 78/111 du 14/2/78 portant  
réorganisation du Secrétariat Général à la Santé ;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa  
réunion du 9 Novembre 1977 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Monsieur MAKOUNDOU Dominique, Médecin de 9ème  
échelon, est confirmé dans les fonctions de Directeur du Labora-  
toire National de Santé Publique de Brazzaville.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date  
de signature sera enrégistré, publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin  
sera. /.-

Fait à Brazzaville, le 14 MARS 1978

Par le Deuxième President du  
Comité Militaire du Parti, Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail, et de la  
Justice,

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

A. MOUSSOU-POUATI.

M. CDT. A.D. MITSONTSA.

Le Ministre des Finances,

Henri L U P E S.

*Juf*